

CQP Employé de vente du commerce alimentaire de détail

RNCP23028 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	221w
Code(s) ROME	D1106
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3244 — COMmerces de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers
Date d'échéance	27/05/2020

Certificateur(s)

Commission paritaire national de l'emploi (CPNE) de l'association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie - Association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie (AFFLEC)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Employé de Vente du Commerce Alimentaire de Détail exerce son métier dans un espace de vente sédentaire ou non sédentaire, dédié à la commercialisation de fruits et légumes, épicerie, produits laitiers. Ses principales activités s'articulent autour des domaines suivants :

1. Vente et Conseil
 - Vente (techniques de vente, connaissance de la législation liée à la vente, manipulation et emballage des produits dans un commerce alimentaire de détail).
 - Information du client (connaissance des catégories de produits, labels, modes de consommation...).
 - Prise en compte et transmission des remarques des clients.
2. Gestion financière de l'unité de vente
 - Encaissements.
3. Organisation de l'unité de vente
 - Réalisation de la mise en rayon (facing, étiquetages,...) et du réassort pour maximiser l'attractivité des produits.
 - Réalisation de la rotation des produits en fonction des dates de péremption et de leur fraîcheur.
4. Commande de produits, réception et stockage
 - Réception des marchandises.
 - Organisation de la réserve, de la chambre froide, du congélateur selon les consignes.
 - Stockage des produits dans les locaux et matériels adaptés.
 - Participation à la gestion de la démarque.
5. Hygiène, sécurité alimentaire et environnement
 - Mise en œuvre des règles législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la conservation des produits du commerce alimentaire de détail, à l'hygiène du personnel et à celle de l'unité de vente.
 - Application des règles relatives à la sécurité des personnes et du point de vente.
 - Application des règles de gestion des déchets, emballages et consommables spécifiques à l'activité et au point de vente.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est capable de :

- Répartir les produits dans leur zone de stockage selon les règles et méthodes de conservation et de sécurité en vigueur (température, luminosité, inflammation, toxicité...).
- Disposer les produits dans les rayons dédiés en respectant les conditions d'accessibilité : famille, nature, taille, association de produits, température (harmonie des couleurs, esthétique).
- Accueillir, écouter et orienter le client.
- Réceptionner la marchandise en pointant le bon de livraison.
- Réassortir les rayons (rotation des produits, occupation de l'espace "facing"...).
- Réaliser l'inventaire et saisir les stocks.
- Appliquer la réglementation sur la conservation des produits (DLC / DLUO) et la réglementation sur la vente.
- Appliquer les règles d'hygiène liées aux produits suivant le type d'activité (préparation, conservation, manipulation, vente).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de commerce de détails relevant de la convention collective 3244 – Commerces de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'emploi occupé est celui d'Employé de vente du commerce alimentaire de détail

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 816 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X60 — Vendeurs en produits alimentaires · tension 3/5 (Modérée) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	35 475
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	36 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X60 — Vendeurs en produits alimentaires R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

66% de représentants des professionnels

33% de représentants de l'organisme de formation

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/05/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP32117

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.afflec.fr/>

<http://www.afflec.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23028/>